

RCS : LONS LE SAUNIER

Code greffe : 3902

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LONS LE SAUNIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 00458

Numéro SIREN : 798 743 019

Nom ou dénomination : VRM LUNETTERIE

Ce dépôt a été enregistré le 29/12/2020 sous le numéro de dépôt B2020/004721

Désignation de l'entreprise : SAS VRM LUNETTERIE

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 3 RUE DES COTES

39400 MORBIER

Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 79874301900027

Néant ☐ *

		Exercice N clos le, 3 1 0 3 2 0 2 0		N-1 3 1 0 3 2 0 1 9	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
	Frais d'établissement *	AB	AC		
	Frais de développement *	CX	CQ	33 131	19 313
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
	Fonds commercial (1)	AH	AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	Terrains	AN	AO	32 176	32 176
	Constructions	AP	AQ	414 662	624 998
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	49 894	446
	Immobilisations en cours	AV	AW		
	Avances et acomptes	AX	AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV	9 535	1 370 184
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
	Autres titres immobilisés	BD	BE		
	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	BI	1 550	1 550
TOTAL (II)		BJ	BK	507 222	2 048 220
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
	En cours de production de biens	BN	BO		
	En cours de production de services	BP	BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
	Marchandises	BT	BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	45 128	76 470
	Autres créances (3)	BZ	CA	78 064	383 946
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		
DIVERS	Disponibilités	CF	CG	717	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	355	340
TOTAL (III)		CJ	CK	78 064	460 756
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA	585 286	2 508 976
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	750	(3) Part à plus d'un an : CR
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations :	Stocks :			Créances :

Désignation de l'entreprise : SAS VRM LUNETTERIE

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :333.....310.....)	DA	333 310	333 310
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	66 690	66 690
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	33 331	33 331
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	474 011	474 011
	Report à nouveau	DH	(16 772)	(41 758)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	9 236	24 986
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK	83 584	81 909
	TOTAL (I)	DL	983 390	972 479
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	981 145	1 061 369
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	338 998	284 816
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	37 109	28 500
	Dettes fiscales et sociales	DY	129 749	94 667
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	724	67 145
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	1 487 724	1 536 497
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	2 471 114	2 508 976
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	573 984	688 003
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	8 460	3 333

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS VRM LUNETTERIE

Néant ☐ *

		Exercice N						Néant		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		Exercice (N-1)		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC				
	Production vendue	FD		FE		FF				
			FG	579 393	FH		FI	579 393	626 658	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	579 393	FK		FL	579 393	626 658		
	Production stockée*					FM				
	Production immobilisée*					FN				
	Subventions d'exploitation					FO				
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	34 192	34 353		
	Autres produits (1) (11)					FQ	115 009	55 011		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	728 595	716 022	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS			
	Variation de stock (marchandises)*						FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	219 036	213 309	
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	34 167	32 014	
	Salaires et traitements*						FY	176 359	176 009	
	Charges sociales (10)						FZ	77 416	75 309	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*				GA	94 187	91 888	
			- dotations aux provisions				GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC	18 784	9 995
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD		
	Autres charges (12)						GE	226 214	60 646	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	846 163	659 170	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(117 569)	56 852	
PRODUITS FINANCIERS	opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)				GH				
		Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)				GI				
	Produits financiers de participations (5)						GJ	132 000		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM			
	Différences positives de change						GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO			
Total des produits financiers (V)						GP	132 000			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ	10		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	31 497	36 739	
	Différences négatives de change						GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT			
	Total des charges financières (VI)						GU	31 506	36 739	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	100 494	(36 739)		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(17 075)	20 113		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

RENVIS

Cegid Group

Désignation de l'entreprise :
SAS VRM LUNETTERIE

Néant ☐ *

		Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	19 520		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	19 520		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	1 720		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	1 675	11 175	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	3 395	11 175	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	16 125	(11 175)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	(10 186)	(16 048)	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	880 114	716 022	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	870 879	691 036	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	9 236	24 986	
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO		
(2)	Dont { produits de locations immobilières		HY		
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG		
(3)	Dont { - Crédit bail mobilier *		HP		
	{ - Crédit bail immobilier		HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX		
	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC		
(6ter)	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD		
(9)	Dont transferts de charges		A1	34 192	34 353
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	1 208	5 636
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives A6	obligatoires A9		
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8	dont cotisations Madelin A7		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N			
AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
		1 675			
PENALITES ET MAJORATIONS		1 720			
INDEMNITES SUR GARANTIE DE PASSIF				19 520	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
		Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS VRM LUNETTERIE

Néant ☐ *

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2				Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I					CZ	37 435	D8		D9	20 391		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II					KD		KE		KF			
CORPORELLES	Terrains					KG	32 176 <th>KH</th> <td></td> <th>KI</th> <td></td>	KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ	190 930 <th>KK</th> <td></td> <th>KL</th> <td></td>	KK		KL			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO			
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP	769 658 <th>KQ</th> <td></td> <th>KR</th> <td>3 260</td>	KQ		KR	3 260	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS		KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *				KV		KW		KX			
		Matériel de transport *				KY	48 789 <th>KZ</th> <td></td> <th>LA</th> <td></td>	KZ		LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	1 806	LC		LD	552		
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes					LK		LL		LM			
	TOTAL III					LN	1 043 358	LO		LP	3 812		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T		
		Autres participations					8U	1 379 709	8V		8W	318 374	
Autres titres immobilisés					1P		1R		1S				
Prêts et autres immobilisations financières					1T	1 550	1U		1V				
TOTAL IV					LQ	1 381 259	LR		LS	318 374			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						0G	2 462 052	0H		0J	342 577		

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
INCORP.		par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		3		4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I	IN		C0		D0	57 826	D7	57 826	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II	IO		LV		LW		IX		
CORPORELLES	Terrains	IP		LX		LY	32 176	LZ	32 176	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB	190 930	MC	190 930
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH	772 918	MI	772 918
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK		ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM		MN		MO	
		Matériel de transport	IV		MP		MQ	48 789	MR	48 789
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	806	MT	1 552	MU	1 552
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III		IY		NG	806	NH	1 046 364	NI	1 046 364
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		0U		M7		0W		
	Autres participations	10		0X		0Y	1 698 083	0Z	1 698 083	
	Autres titres immobilisés	11		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières	12		2E		2F	1 550	2G	1 550	
	TOTAL IV	13		NJ		NK	1 699 633	2H	1 699 633	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		14		0K	806	0L	2 803 823	0M	2 803 823	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

Exercice N, clos le : 3 1 0 3 2 0 2 0

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS VRM LUNETTERIE

Néant ☒ *

CADRE A		Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
		Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
				Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1	2	3	4	5	6		
1	Concessions, brevets et droits similaires						
2	Fonds commercial						
3	Terrains						
4	Constructions						
5	Installations techniques mat. et out. industriels						
6	Autres immobilisations corporelles						
7	Immobilisations en cours						
8	Participations						
9	Autres titres immobilisés						
10	TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

-	
=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS VRM LUNETTERIE

Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY	18 122	EL	15 009	EM		EN	33 131
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM	47 124	PN	9 609	PO		PQ	56 732
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV	288 466	PW	69 463	PX		PY	357 929
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH	48 789	QI		QJ		QK	48 789
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	1 806	QM	106	QN	806	QO	1 106
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	386 184	QV	79 178	QW	806	QX	464 556
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		ØN	404 306	ØP	94 187	ØQ	806	ØR	497 687

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissement TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incor- porelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst.gales,agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
	Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup.et divers	W4		W5	1 675	W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3	1 675	X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ	1 675	NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	1 675			Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)			NZ	1 675		

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

Désignation de l'entreprise : SAS VRM LUNETTERIENéant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	81 909	TM	1 675
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	TO
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	81 909	TS	1 675
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	O2	O3	O4
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisa- tions financières(1)*	O6	O7	O8
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	59 280	6Y	18 784
	TOTAL III	7B	68 805	TY	18 794
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	150 714	UB	20 469
	Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	18 784	UF
		- financières	UG	10	UH
		- exceptionnelles	UJ	1 675	UK

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

ANNEXE DÉCLARATION 2056

Désignation de l'entreprise : SAS VRM LUNETTERIE

31/03/2020

[illegible]

Désignation de l'entreprise : SAS VRM LUNETTERIE

Néant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)				UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières				UT	1 550	UV	750	UW	800
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA					
	Autres créances clients				UX	45 128		45 128		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)				ZI					
	Personnel et comptes rattachés				UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ	4 230		4 230		
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM	16 827		16 827		
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	6 010		6 010		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN					
		Divers			VP					
	Groupe et associés (2)				VC	75 908		75 908		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	103 403		103 403		
	Charges constatées d'avance				VS	355		355		
TOTAUX				VT	253 411	VU	252 611	VV	800	
RENOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice		VD					
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE					
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF					

C A D R E B			É T A T D E S D E T T E S		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4		
Emprunts obligataires convertibles (1)					7Y								
Autres emprunts obligataires (1)					7Z								
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)			à 1 an maximum à l'origine		VG	12 270	12 270						
			à plus de 1 an à l'origine		VH	968 875	167 635	417 188	384 052				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)					8A	157 500	45 000	112 500					
Fournisseurs et comptes rattachés					8B	37 109	37 109						
Personnel et comptes rattachés					8C	27 182	27 182						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux					8D	53 555	53 555						
Etat et autres collectivités publiques			Impôts sur les bénéfices		8E								
			Taxe sur la valeur ajoutée		VW	15 884	15 884						
			Obligations cautionnées		VX								
			Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	33 127	33 127						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					8J								
Groupe et associés (2)					VI	181 498	181 498						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)					8K	724	724						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *					ZZ								
Produits constatés d'avance					8L								
TOTAUX					VY	1 487 724	VZ	573 984	529 688	384 052			
REMARQUES	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice			VJ	180 000	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice			VK	114 146	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS VRM LUNETTERIE						Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 3 1 0 3 2 0 2 0			
I. RÉINTEGRATIONS								BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés							WA	9 236		
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	1 736	WB			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)		WG		XE	1 736		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB					
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX		XW	1 720		
	Amendes et pénalités		WJ	1 720		XZ					
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*							XY			
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)							I7			
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7			
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'IR) - imposées au taux de 0 %					I8		
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions					ZN	10			
							WN				
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)							XR				
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé		DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW		WQ			
			Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (Art.209C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8					
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y1				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							Y3				
							WR	12 702			
II. DÉDUCTIONS								PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E *							WS				
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réinté. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)							WT				
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR) - imposées au taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007) - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs					WV			
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %							WH			
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*							WP			
	Régime des sociétés mères et des filiales *		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations					WW			
	Produit net des actions et parts d'intérêts :		2A 6 600)					XB	125 400		
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)							16			
Mesures d'incitation à l'investissement	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*							WZ			
	Majoration d'amortissement *							XA			
	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5		ZY			
	Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	L6	Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)	PA		XD			
	Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et octies A)	OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	IF	Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC		XF			
Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP	Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)	PB	Z. de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC						
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)							XS				
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)	X9	Créance dérogée par le report en arrière du déficit	ZI		XG	10 186			
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage							Y2				
III. RÉSULTAT FISCAL								TOTAL II			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		bénéfice (I moins II)		XI				XH	135 586		
		déficit (II moins I)						XJ	122 884		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL				XL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*											
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN				XO	122 884		

ANNEXE DÉCLARATION 2058-A

Désignation de l'entreprise : SAS VRM LUNETTERIE

31/03/2020

[illegible]

Désignation de l'entreprise : SAS VRM LUNETTERIE

Néant ☐ *

I.

SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	37 262
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	37 262
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ	122 884
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	160 146

II.

INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI. dotations de l'exercice	ZT	24 374
---	----	--------

III.

PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler, sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW		
Provisions pour risques et charges *					
	8X		8Y		
	8Z		9A		
	9B		9C		
Provisions pour dépréciation *					
	9D		9E		
	9F		9G		
	9H		9J		
Charges à payer					
	9K		9L		
	9M		9N		
	9P		9R		
	9S		9T		
TOTALUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN		YO	
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI		↓ ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

11

**TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

Désignation de l'entreprise : SAS VRM LUNETTERIE										Néant ☐ *				
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			OC	(41 758)			AFFECTATIONS	Affectations aux réserves		- Réserves légales	ZB		
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			OD	24 986				Dividendes		- Autres réserves	ZD		
	Prélèvements sur les réserves			OE					Autres répartitions			ZE		
									Report à nouveau			ZF		
	TOTAL I			OF	(16 772)				(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)			ZG	(16 772)	
										TOTAL II			ZH	(16 772)
RENSEIGNEMENTS DIVERS														
Exercice N :														
Exercice N-1 :														
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail			J7				YQ						
	- Engagements de crédit-bail immobilier							YR						
	- Effets portés à l'escompte et non échus							YS						
DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance							YT						
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois			J8	9 840			XQ	11 942	11 561				
	- Personnel extérieur à l'entreprise							YU	136 000	144 000				
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS	11 170	7 399				
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YV						
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			ES				ST	59 923	50 349				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							ZJ	219 036	213 309				
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE							YW	696	687				
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés			ZS				9Z	33 471	31 327				
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052							YX	34 167	32 014				
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers							YY	110 479	135 909				
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							YZ	37 427	34 443				
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2019)*							OB	180 948					
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *							OS						
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *							ZK		%				
	- Numéro de centre de gestion agréé *			XP				- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.)						
								Si oui cocher 1 Sinon 0						
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.			JA	(122 884)			JK	Plus-values à 15 %					
								JM	Plus-values à 19 %					
	Groupe : résultat d'ensemble.			JD	(632 493)			JN	Plus-values à 15 %					
							JP	Plus-values à 19 %						
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale			JH	1			N° SIRET de la société mère du groupe			JJ	7 9 8 7 4 3 0 1 9 0 0 0 2 7			

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SAS VRM LUNETTERIE

Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1	MAC BOOK AIR	806	806		
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

		Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
					19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+					
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+					
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+					
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+					
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme				(10)		
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑨)					(10)		
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑩)								
CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % ⑪								
				(A)	(B) (ventilation par taux)	(C)		

(A)

(B)
(ventilation par taux)

(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS VRM LUNETTERIENéant ☒ *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% 1 ou 12,8 % 2 .	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) 1 *	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) 1 *	

1 Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés**2** Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
1	2	3	4
Moins-values nettes N			
N-1			
N-2			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-3		
N-4			
N-5			
N-6			
N-7			
N-8			
N-9			
N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N						
N-1						
N-2						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-3					
N-4						
N-5						
N-6						
N-7						
N-8						
N-9						
N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS VRM LUNETTERIE

Néant ☒ *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

16

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS VRM LUNETTERIE		Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/04/2019		et clos le : 31/03/2020	
Durée en nombre de mois		1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		YP	3
dont apprentis		YF	
dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	579 393
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	28 344
TOTAL 1		OX	607 737
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	115 009
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	34 192
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	149 201
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (I)			
Achats		ON	
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	209 150
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	46
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	226 214
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	435 410
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée		(total 1 + total 2 - total 3)	OG 321 529
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).		SA	321 529
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV	x
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	607 737
Effectifs au sens de la CVAE *		EY	3
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		HX	
Période de référence		GY	01/01/2019
Date de cessation		GZ	31/12/2019
		HR	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

VRM LUNETTERIE
Société par actions simplifiée
au capital de 333 310 euros
Siège social : 3, Rue des Côtes
39400 MORBIER

798 743 019 RCS LONS LE SAUNIER

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 13 NOVEMBRE 2020

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2020

DEUXIÈME RÉOLUTION

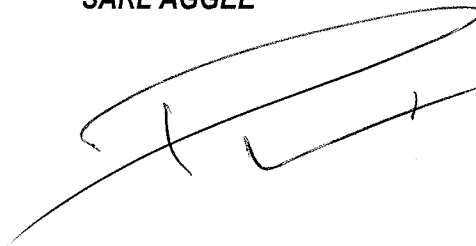
L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2020 s'élevant à 9 235,89 euros en totalité au compte « Report à Nouveau ».

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 13 novembre 2020

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

**Certifié conforme,
La Présidente,
SARL AGGEE**



GESCOREC AUDIT

Société de Commissaires aux Comptes

VRM LUNETTERIE

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 333 310 €

3 rue des Cotes

Z.A. Les Chèvres

39400 MORBIER

798 743 019 RCS LONS-LE-SAUNIER

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 mars 2020

Aux associés,

I. Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société VRM LUNETTERIE relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par la présidente le 15 septembre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/04/2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous nous sommes assurés de la correcte comptabilisation des salaires en comptabilité.

IV. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Associés. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication aux associés appelés à statuer sur les comptes.

Nous tenons à signaler que les tableaux concernant les délais de paiement des clients et fournisseurs prévus en application de l'article D.441-4 du code de commerce n'ont pas été intégrés au rapport de gestion.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Champagne
Le 08 octobre 2020

GSCOREC AUDIT
Xavier BADOR
Commissaire aux comptes
Mandataire social chargé du dossier

SAS GSCOREC AUDIT
Commissaires aux comptes
39 rue Bazinet
39300 CHAMPAGNOLE

ANNEXE : Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/03/2020 12			Exercice N-1 31/03/2019 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement	57 826	33 131	24 694	19 313	5 382	27.87
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains	32 176		32 176	32 176		
	Constructions	963 848	414 662	549 186	624 998	75 812	12.13
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	50 341	49 894	446		446	
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	1 698 083	9 535	1 688 548	1 370 184	318 365	23.24
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	1 550		1 550	1 550		
	Total II	2 803 823	507 222	2 296 601	2 048 220	248 381	12.13
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	45 128		45 128	76 470	31 342	40.99
	Autres créances	206 378	78 064	128 314	383 946	255 632	66.58
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	717		717		717	
	Charges constatées d'avance (3)	355		355	340	15	4.39
	Total III	252 578	78 064	174 513	460 756	286 243	62.12
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		3 056 400	585 286	2 471 114	2 508 976	37 862	1.51

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

750

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/03/2020 12		Exercice N-1 31/03/2019 12		Ecart N / N-1	
						Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 333 310)	333 310		333 310			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	66 690		66 690			
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves						
	Réserve légale	33 331		33 331			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	474 011		474 011			
	Report à nouveau	16 772		41 758		24 986	59.84
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	9 236		24 986		15 750	63.04
AUTRES FONDS PROPRES	Subventions d'investissement						
	Provisions réglementées	83 584		81 909		1 675	2.05
	Total I	983 390		972 479		10 911	1.12
PROVISIONS	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
DETTE (I)	Total II						
	Provisions pour risques						
Comptes de Régularisation	Provisions pour charges						
	Total III						
DETTE (I)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	971 935		1 056 619		84 684	8.01
	Concours bancaires courants	9 210		4 750		4 460	93.89
	Emprunts et dettes financières diverses	338 998		284 816		54 182	19.02
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	37 109		28 500		8 608	30.20
	Dettes fiscales et sociales	129 749		94 667		35 081	37.06
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	724		67 145		66 421	98.92
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	Produits constatés d'avance (I)						
	Total IV	1 487 724		1 536 497		48 773	3.17
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	Ecarts de conversion passif (V)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	2 471 114		2 508 976		37 862	1.51

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

573 984

688 003

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/03/2020 12			Exercice N-1 31/03/2019 12		Ecart N / N-1 *	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	579 393		579 393	626 658		47 265	7.54
Chiffre d'affaires NET	579 393		579 393	626 658		47 265	7.54
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			34 192	34 353		161	0.47
Autres produits			115 009	55 011		59 998	109.07
Total des Produits d'exploitation (I)			728 595	716 022		12 573	1.76
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			219 036	213 309		5 727	2.68
Impôts, taxes et versements assimilés			34 167	32 014		2 153	6.73
Salaires et traitements			176 359	176 009		350	0.20
Charges sociales			77 416	75 309		2 107	2.80
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			94 187	91 888		2 299	2.50
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			18 784	9 995		8 789	87.94
Dotations aux provisions							
Autres charges			226 214	60 646		165 567	273.00
Total des Charges d'exploitation (II)			846 163	659 170		186 993	28.37
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			117 569	56 852		174 421	306.80
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

* Proratisation de l'écart en fonction du nombre de mois

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges affectées à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/03/2020 12	Exercice N-1 31/03/2019 12	Ecart N / N-1 *	
			Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	132 000		132 000	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	132 000		132 000	
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	10		10	
Intérêts et charges assimilées (4)	31 497	36 739	5 242	14.27
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	31 506	36 739	5 233	14.24
2. Résultat financier (V-VI)	100 494	36 739	137 233	373.53
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	17 075	20 113	37 188	184.89
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital	19 520		19 520	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	19 520		19 520	
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 720		1 720	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	1 675	11 175	9 500	85.01
Total VIII	3 395	11 175	7 780	69.62
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	16 125	11 175	27 300	244.29
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	10 186	16 048	5 862	36.53
Total des produits (I+III+V+VII)	880 114	716 022	164 093	22.92
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	870 879	691 036	179 843	26.03
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	9 236	24 986	15 750	63.04

* Proratisation de l'écart en fonction du nombre de mois

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier

: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

SAS GSCOREC AUDIT
Commissaires aux comptes
 39 rue Bazinet
 39300 CHAMPAGNOLE

DM EXPERTISE COMPTABLE

ANNEXE

Exercice du 01/04/2019 au 31/03/2020

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/03/2020 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/04/2019 au 31/03/2020

Informations générales complémentaires

Il existe **une convention d'intégration fiscale** entre la SAS VRM LUNETTERIE (société mère) et les sociétés SAS LUNETTERIE DU JURA, SAS CEMO, SARL DECOVISION et SARL L'ATELIER DU JURA (sociétés filles).

La méthode retenue pour la comptabilisation de l'impôt sur les sociétés est la méthode de la neutralité (règle n°1 prévue par le C.N.C.).

Le périmètre d'intégration est de 100,00 %.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement TOTAL	37 435		20 391
Terrains	32 176		
Constructions sur sol propre	190 930		
Installations générales agencements aménagements des constructions	769 658		3 260
Matériel de transport	48 789		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 806		552
TOTAL	1 043 358		3 812
Autres participations	1 379 709		318 374
Prêts, autres immobilisations financières	1 550		
TOTAL	1 381 259		318 374
TOTAL GENERAL	2 462 052		342 577

ANNEXE

Exercice du 01/04/2019 au 31/03/2020

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement TOTAL			57 826	57 826
Terrains			32 176	32 176
Constructions sur sol propre			190 930	190 930
Installations générales agencements aménagements constr.			772 918	772 918
Matériel de transport			48 789	48 789
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		806	1 552	1 552
TOTAL		806	1 046 364	1 046 364
Autres participations			1 698 083	1 698 083
Prêts, autres immobilisations financières			1 550	1 550
TOTAL			1 699 633	1 699 633
TOTAL GENERAL		806	2 803 823	2 803 823

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement TOTAL	18 122	15 009		33 131
Constructions sur sol propre	47 124	9 609		56 732
Installations générales agencements aménagements constr.	288 466	69 463		357 929
Matériel de transport	48 789			48 789
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 806	106	806	1 106
TOTAL	386 184	79 178	806	464 556
TOTAL GENERAL	404 306	94 187	806	497 687

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Frais étab.rech.développ. TOTAL	15 009				
Constructions sur sol propre	9 609				
Instal.générales agenc.aménag.constr.	69 463				
Matériel de bureau informatique mobilier	106				
Emballages récupérables et divers				1 675	
TOTAL	79 178			1 675	
TOTAL GENERAL	94 187			1 675	

ANNEXE

Exercice du 01/04/2019 au 31/03/2020

Etat des provisions

Provisions réglementées	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Amortissements dérogatoires	81 909	1 675			83 584
TOTAL	81 909	1 675			83 584

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur titres de participation	9 525	10			9 535
Autres provisions pour dépréciation	59 280	18 784			78 064
TOTAL	68 805	18 794			87 599
TOTAL GENERAL	150 714	20 469			171 183
Dont dotations et reprises					
d'exploitation		18 784			
financières		10			
exceptionnelles		1 675			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	1 550	750	800
Autres créances clients	45 128	45 128	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	4 230	4 230	
Impôts sur les bénéfices	16 827	16 827	
Taxe sur la valeur ajoutée	6 010	6 010	
Groupe et associés	75 908	75 908	
Débiteurs divers	103 403	103 403	
Charges constatées d'avance	355	355	
TOTAL	253 411	252 611	800

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	12 270	12 270		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	968 875	167 635	417 188	384 052
Emprunts et dettes financières divers	157 500	45 000	112 500	
Fournisseurs et comptes rattachés	37 109	37 109		
Personnel et comptes rattachés	27 182	27 182		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	53 555	53 555		
Taxe sur la valeur ajoutée	15 884	15 884		
Autres impôts taxes et assimilés	33 127	33 127		
Groupe et associés	181 498	181 498		
Autres dettes	724	724		
TOTAL	1 487 724	573 984	529 688	384 052
Emprunts souscrits en cours d'exercice	180 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	114 146			

ANNEXE

Exercice du 01/04/2019 au 31/03/2020

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
actions	10.0000	33 331			33 331

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	8 459
Autres créances	4 230
Total	12 689

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 810
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 466
Dettes fiscales et sociales	33 009
Total	43 285

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	355
Total	355

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -**Dettes garanties par des sûretés réelles**

(PCG Art. 531-2/9)

	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	968 875
Total	968 875

Détail des dettes garanties par des sûretés réelles

Emprunt du : 04/12/2013 CAFC
 Montant initial de cette garantie : 400 000
 Montant restant dû en capital : 126 535
 Date de fin d'échéance de la garantie : 30/11/2021
 Nature de la sûreté réelle : NANTISSEMENT DES ACTIONS DE LA SAS LUNETTERIE DU J
 : PRIS PARI PASSU BPBFC / CAFC

Emprunt du : 02/12/2013 BPBFC
 Montant initial de cette garantie : 350 000

ANNEXE

Exercice du 01/04/2019 au 31/03/2020

Montant restant dû en capital : 110 718
 Date de fin d'échéance de la garantie : 02/12/2021
 Nature de la sûreté réelle : NANTISSEMENT DES ACTIONS DE LA SAS LUNETTERIE DU J
 : PRIS PARI PASSU BPBFC / CAFC

Emprunt du : 24/04/2014 CAFC
 Montant initial de cette garantie : 325 000
 Montant restant dû en capital : 214 403
 Date de fin d'échéance de la garantie : 10/05/2029
 Nature de la sûreté réelle : PRIVILEGE DE PRETEUR DE DENIERS
 : HYPOTHEQUE CONVENTIONNELLE EN RANG 1 SUR BATIMENT

Emprunt du : 25/04/2014 BPBFC
 Montant initial de cette garantie : 325 000
 Montant restant dû en capital : 212 398
 Date de fin d'échéance de la garantie : 25/04/2019
 Nature de la sûreté réelle : PRIVILEGE DE PRETEUR DE DENIERS
 : HYPOTHEQUE CONVENTIONNELLE EN RANG 1 SUR BATIMENT

Emprunt du : 18/11/2014 CAFC
 Montant initial de cette garantie : 200 000
 Montant restant dû en capital : 138 926
 Date de fin d'échéance de la garantie : 18/11/2019
 Nature de la sûreté réelle : HYPOTHEQUE CONVENTIONNELLE EN RANG 2 SUR BATIMENT

Emprunt du : 31/08/2015 BPBFC
 Montant initial de cette garantie : 200 000
 Montant restant dû en capital : 148 116
 Date de fin d'échéance de la garantie : 31/08/2030
 Nature de la sûreté réelle : HYPOTHEQUE CONVENTIONNELLE EN RANG 2 SUR BATIMENT

Emprunt du : 03/04/2018 BPBFC
 Montant initial de cette garantie : 49 000
 Montant restant dû en capital : 17 779
 Date de fin d'échéance de la garantie : 03/04/2021
 Nature de la sûreté réelle : NANTISSEMENT DU FONDS DE COMMERCE EN RANG 1

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Avals et cautions		48 000
Autres engagements donnés :		297 971
INTERETS SUR EMPRUNTS	127 971	
ABANDON DE CREANCE AVEC CLAUSE DE RETOUR A MF	55 000	
ABANDON DE CREANCE AVEC CLAUDE DE RETOUR A MF	70 000	
ABANDON DE CREANCE AVEC CLAUSE DE RETOUR A MF	45 000	
Total (1)		345 971
(1) dont concernant les participations		48 000
(1) Dont concernant les autres entreprises liées		170 000
Dont engagements assortis de sûretés réelles		124 309

La société AGGEE a consenti un abandon de créance au profit de VRM avec clause de retour à meilleure fortune pour 55000 € au 31 mars 2019.

ANNEXE

Exercice du 01/04/2019 au 31/03/2020

La société AGGEE a consenti un abandon de créance au profit de VRM avec clause de retour à meilleure fortune pour 70000 € au 31 mars 2020.

La société LUNETTERIE DU JURA a consenti un abandon de créance au profit de VRM avec clause de retour à meilleure fortune pour 45000 € au 31 mars 2020.

La société VRM s'est portée caution de prêt pour un montant de 48000 € au profit de la société LUNETTERIE DU JURA.

Engagements reçus

GARANTIE RSI DU FONDS EUROPEEN D'INVESTISSEMENT 50%	24 500
CEMO : ABANDON DE CREANCE AVEC CLAUSE DE RETOUR A M.F.	55 000
CEMO : ABANDON DE CREANCE AVEC CLAUSE DE RETOUR A M.F.	225 000
Total	304 500

Détail des cautions données

Caution donnée au profit du : PRET BPBFC SOUSCRIT PAR LUNETTERIE DU JURA
 Nom des personnes ayant donné leur caution : SAS VRM LUNETTERIE
 Montant initial de la caution : 48 000
 Montant restant dû de la caution : 22 810

Caution donnée au profit du : PRET BPBFC SOUSCRIT PAR VRM
 Nom des personnes ayant donné leur caution : FONDS EUROPEEN D'INVESTISSEMENT
 Montant initial de la caution : 24 500
 Montant restant dû de la caution : 8 890

La société VRM a consenti un abandon de créance au profit de CEMO avec clause de retour à meilleure fortune pour 55000 € au 31 mars 2019.

La société VRM a consenti un abandon de créance au profit de CEMO avec clause de retour à meilleure fortune pour 225000 € au 31 mars 2020.

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
 Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
 Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
40 à 44 ans	23 à 27 ans	25 854
Engagement total		25 854

ANNEXE

Exercice du 01/04/2019 au 31/03/2020

Hypothèses de calculs retenues

L'étude basée sur la méthode rétrospective prorata temporis fait ressortir un passif social global de 25.854 € au 31/12/2019 à partir des hypothèses suivantes :

- année de calcul 2019
- départ à la retraite à l'âge de 67 ans
- progression des salaires : 0 %
- turn over nul
- taux d'actualisation : 2 %
- méthode de calcul : rétrospective prorata temporis
- table de mortalité : TV 88/90

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations			
- Filiales (+50% du capital détenu)			
- directement :			
- SAS LUNETTERIE DU JURA	414 860	100.00	3 976
- SARL L'ATELIER DU JURA	74 775	100.00	5 562
- A.M.S.P.B. HOLDING	540 558	100.00	141 420
- indirectement :			
- SAS CEMO	188 013	100.00	371 632
- SARL DECOVISION	64 190	100.00	142 544
- CARRIER SAS	169 727	100.00	20 874
- SCI LA PRELE	6 373	100.00	5 051
- Participations (10 à 50% du capital détenu)			
- indirectement :			
- SARL MDTI	10 657	33.33	7 322
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations			

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -Transferts de charges

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant
Avantages en nature	5 848
Taxe foncière refacturée	28 344
Total	34 192